Mairie de Draguignan

Département du Var

DÉCISION MUNICIPALE N° 18-089

OBJET : Convention conclue avec l'association pour la diffusion du septième art, pour l'organisation de cinémas en plein air les 21 juillet et 18 août 2018, Parc Haussmann à Draguignan, dans le cadre d'Un Eté au Ciné 2018.

Richard STRAMBIO – Maire de la Ville de DRAGUIGNAN ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22 ;

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment l'article 28 ;

Vu la délibération n° 2014-023 en date du 17 avril 2014, modifiée par les délibérations n° 2014-125 en date du 10 octobre 2014, n° 2014-173 en date du 23 décembre 2014, n° 2015-155 en date du 12 novembre 2015 et n° 2017-111 en date du 12 juillet 2017, par lesquelles le Conseil Municipal a délégué, sans aucune réserve à son Maire et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que pour mener à bien l'édition 2018 d'Un Eté au Ciné qui se tiendra les samedis 21 juillet et 18 août 2018 au Parc Haussmann à Draguignan, il convient de signer une convention entre la Commune et **l'association pour la diffusion du septième art ;**

CONSIDERANT l'offre du prestataire,

DECIDE :

Article Unique : la signature d'une convention prenant effet au 21 juillet 2018, portant sur la prestation de l'association qui se tiendra au Parc Haussmann à Draguignan, selon des termes définis dans ladite convention, moyennant le règlement d'un défraiement de 2 300 € TTC.

La présente Décision sera inscrite au Registre des Décisions Municipales.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision et rappelle, conformément aux dispositions de l'article R. 421.1 du Code de justice administrative, qu'elle peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité.

Fait à Draguignan, le - 5 AVR. 2018

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE * MAIRIE DE DRAGUIGNAN *

Richard STRAMBIO,

Maire de Draguignan